

56^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

**de la Fédération nationale des associations
sportives, culturelles et d'entraide**

29 au 31 mai 2024

Congrès de Ronce-les-Bains (17)

Rapport moral

Fédération Nationale des Associations Sportives, Culturelles et d'Entraide (FNASCE)

Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires

Grande Arche paroi Sud – 92055 La Défense cedex

Tél. : 01 40 81 32 88 – **Courriel** : fnasce@i-carre.net – **Site** : www.fnasce.org

Association déclarée, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, agréée par le ministère de la Jeunesse et des Sports.

Association reconnue d'utilité publique par décret du 20 août 2015

RAPPORT MORAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 29, 30 et 31 mai 2024 - Ronce-les-Bains

Mesdames, Messieurs, les congressistes
Cher-e-s ami-e-s,
Cher-e-s président-e-s,

Merci à vous pour votre présence lors de ce 56e congrès de la FNASCE, au sein de ces belles terres de Charente-Maritime, instants privilégiés pour l'ensemble de notre mouvement afin de vivre de grands moments de partage, de rencontres si importantes et placées sous le signe de la convivialité.

Ce rapport moral, porté à votre attention lors de cette 56e assemblée générale, a pour but de vous présenter le bilan des actions diversifiées et menées tout au long de l'année 2023. Il est complété par le bilan financier 2023 et les rapports d'activités présentés par les responsables de secteurs. Ce rapport se veut être une introduction aux débats, aux échanges pour écrire ensemble nos projets, notre avenir.

C'est grâce à l'engagement de nos associations et de nos bénévoles qui portent le projet de notre mouvement, que l'année 2023 a été d'une très grande richesse.



Relations avec l'administration de nos ministères : Transition Écologique et de Cohésion des Territoires, Transition Énergétique et de la Mer

Plusieurs échanges ont eu lieu avec M. Jacques Clément, directeur des ressources humaines de nos ministères, et ses services, notamment avec la direction des politiques sociales, de la prévention et des pensions, avec Mme Isabelle Palud-Gouesclou, remplacée au 1er septembre 2023 par M. François Lepage, Mme Nathalie Degryse et M. Raphaël Dufau.

La majorité des échanges a porté sur les négociations de la nouvelle Convention Pluriannuelle d'Objectifs et sa déclinaison.

L'action de notre association est reconnue par les services de l'administration, consolidant le lien partenarial, et contribuant au renforcement du lien social auprès des personnels actifs et retraités, ainsi qu'à leurs ayants-droit.

Convention Pluriannuelle d'Objectifs – CPO – FNASCE / MTECT

La nouvelle Convention Pluriannuelle d'Objectifs – CPO couvrant la période 2023-2026 a été signée le 15 mai 2023 lors de la séance plénière d'installation du CCAS (mandature 2023-2026), en présence de M Guillaume Leforestier, secrétaire général, et M. Jacques Clément, directeur des ressources humaines de nos ministères.

Cette convention est un document fondamental et structurant pour la vie de notre mouvement tant sur le plan national, régional et local, dont les éléments importants portent notamment sur :

- le renforcement de notre rôle affirmé d'acteur social au sein de nos ministères MTECT – MTE et Mer ;
- la promotion auprès des agents du pôle ministériel des valeurs liées à la pratique de sports et d'ouverture à la culture tout en prenant en compte les enjeux d'entraide et de développement durable, du handicap et visant à promouvoir des valeurs de solidarité ;
- la contribution au renforcement du lien social et au développement du lien d'appartenance des agents du pôle ministériel à la communauté de travail ministérielle, aux niveaux national, régional, départemental ;
- la poursuite de l'offre de séjours gratuits au bénéfice des familles modestes et en difficulté, avec l'aide du pôle ministériel avec une diffusion plus large de cette mesure sociale auprès des services ;



- la diffusion de la culture de l'égalité, mais aussi de prévention et de combat contre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles, ainsi que de luttes contre les discriminations - dont le handicap et les haines ;
- la mise en place d'actions participant à l'inclusion, à la mixité sociale et au vivre ensemble ;
- l'intégration au cœur de nos activités, de la transition écologique et énergétique ;
- l'accompagnement de la FNASCE par les services du ministère dans le développement de nouvelles conventions auprès des établissements publics rattachés aux ministères, afin de poursuivre son rayonnement auprès des agents ;
- la mise en place de tarifs différenciés dans l'attribution de séjours au sein des unités d'accueil, au profit des familles les plus modestes, avec l'intégration de tranches basées sur le revenu fiscal de référence et le nombre de parts et calculées par le logiciel selon la même méthode que pour les dossiers de séjours gratuits ;
- l'harmonisation des notions de décharges de services, d'ordres de mission avec ou sans frais.

Cette nouvelle CPO comprend les annexes suivantes :

- le programme d'actions mis en œuvre par la FNASCE, ses ASCE affiliées et ses URASCE ;
- un contrat type d'engagement républicain, rendu obligatoire pour les associations bénéficiant de subventions publiques, et comportant 7 engagements ;
- les indicateurs d'évaluation que la FNASCE devra transmettre durant le 1er trimestre de l'année N+1 de l'exercice ;
- le budget prévisionnel ;
- la mise à disposition de moyens matériels ;
- le patrimoine social géré par les ASCE ;
- l'exemple de convention locale cadre type, à décliner par chaque responsable d'ASCE avec chacun de ses services concernés par la vie de son association.

Lors de la transmission de cette CPO aux différents services de l'État, le 11 juillet 2023, M. Clément, DRH, a transmis une note d'accompagnement appelant l'attention des services sur les engagements résultant de cette convention et leur déclinaison locale, en s'appuyant sur l'exemple de convention locale type (annexe 7 de la CPO de la FNASCE) permettant de cadrer les moyens humains mis à disposition des associations, y compris les moyens financiers imputés sur les crédits de fonctionnement.

Dans le cadre de la déclinaison des conventions locales, la FNASCE fait remonter les difficultés sur le déploiement des conventions locales auprès des services RH de l'administration centrale : la notion d'ordre de mission avec ou sans frais remise en cause par certains services, la diminution voire la suppression des aides financières. Les services RH se sont engagés à nous accompagner pour débloquer les situations.

Conventions d'objectifs avec les établissements publics

Ces conventions sont basées sur la CPO - FNASCE / MTECT.

CEREMA

Plusieurs réunions entre la FNASCE, représentée par Michèle Jossier et Sébastien Lagache, agent CEREMA et représentant CDF au sein de la COPAS, et les services RH du siège social du CEREMA, ont permis de finaliser le projet de convention d'objectifs avec le CEREMA.

La nouvelle convention d'objectifs FNASCE - CEREMA a été signée le 30 juin 2023.

Voies Navigables de France (VNF)

La convention entre VNF et la FNASCE restant en vigueur jusqu'au 31 décembre 2023, les négociations sont toujours en cours, avec plusieurs réunions avec les responsables RH du siège de VNF. La signature devrait intervenir durant le mois d'avril 2024.

Les négociations ont porté sur les montants de subvention, VNF annonçant un montant global FNASCE et ASCE de 60 000 €. Après recherches par VNF, et à notre demande, ce montant comprenait tout ce qui est donné à



l'action sociale, notamment les dotations dédiées aux arbres de Noël. Nous avons dû faire appel à l'ensemble des ASCE afin d'obtenir un point précis sur les montants de fonctionnement versés directement par les directions territoriales.

Dans le cadre des négociations, nous avons sollicité une augmentation des dotations financières, sur la base d'un calcul identique aux CPO du MTECT et du CEREMA (xx € / xx agents).

ENSM

La convention n'est pas encore signée, quelques points faisant l'objet d'analyses complémentaires liées à l'organisation territoriale de l'ENSM.

Le mode de déploiement de l'information devra être adapté sur les différents sites de l'ENSM (création de relais / correspondants sur les sites)

Office Français de la Biodiversité (OFB)

Malgré nos nombreuses relances, nous n'avons obtenu aucun contact. L'administration centrale s'est engagée à nous accompagner pour mener à bien le projet de convention.

Autres établissements publics

Il est envisagé d'engager des négociations avec d'autres établissements public : IGN, METEO FRANCE, Conservatoire du Littoral...

L'administration centrale va nous mettre en contact avec les directions de ces établissements.

N'hésitez pas revenir vers nous, afin de nous communiquer de potentiels contacts.

Action sociale interministérielle

Dans le cadre de la déclinaison de ces nouvelles conventions d'objectifs, la FNASCE est reconnue comme acteur et partenaire de l'action sociale à part entière.

Les principaux points portant sur :

- la contribution au renforcement du lien social et au développement du lien d'appartenance des agents du pôle ministériel via une offre diversifiée d'activités culturelles, sportives, prenant en compte les enjeux d'entraide, du développement durable et du handicap ;
- la promotion des valeurs de solidarité, de citoyenneté et d'entraide ;
- la diffusion de la culture de l'égalité, mais aussi de prévention et de lutte contre toutes les formes de violences sexistes et sexuelles, ainsi que des luttes contre les discriminations, dont le handicap ;
- la mise en place d'actions participant à l'inclusion, à la mixité sociale au vivre ensemble ;
- l'intégration au cœur des activités de notre mouvement, d'actions portant sur la transition écologique et énergétique.

La FNASCE a pris plusieurs engagements, notamment de :

- conforter sa position d'acteur social au sein de nos ministères, en participant aux diverses instances : séances plénières et commissions CCAS, COPAS, CRCAS, CLAS ;
- renforcer ses liens de partenaires avec le CGCV, le CAS ;
- développer ses prestations en faveur des personnes défavorisées ;
- poursuivre l'offre de séjours gratuits au bénéfice des familles modestes et en difficulté, avec l'aide du pôle ministériel avec une diffusion plus large de cette mesure sociale auprès des services, via le réseau des conseillers techniques des services sociaux
- permettre l'organisation de vacances familiales, l'accueil de nouveaux arrivants ou l'hébergement temporaire des familles se trouvant en difficulté sociale



- mettre en place des tarifs différenciés dans l'attribution des séjours dans les unités d'accueil, en privilégiant les familles les plus modestes

Au 1^{er} janvier 2024, les tarifs seront basés la déclaration du revenu fiscal de référence , comportant 6 niveaux :

Quotient familial	Augmentation du tarif
• QF < 750 € = séjours gratuits • QF < 1000 €	• 0 €
• 1 000 € < QF < 1 200 €	• 10 €
• 1 200 € < QF < 1 400 €	• 20 €
• 1 400 € < QF < 1 600 €	• 30 €
• QF > 1 600 € • RFR non déclaré	• 40 €

Comité Central d'Action Sociale - CCAS

Dans le cadre de la nouvelle mandature 2023-2026, les représentants de la FNASCE au sein du CCAS sont : Michèle Jossier (titulaire) et Stéphane Vachet (suppléant). A ce titre, ils ont participé aux séances plénières et aux réunions des commissions n°1 « Animation » et n°4 « Actions Collectives ».

Bruna Chanel-Olive a participé aux réunions de la commission n°3 « Budget » en qualité d'experte.

La FNASCE, représentée par sa présidente, a participé aux formations des présidents de CLAS, sur invitation du président du CCAS.

Compte-tenu des élections professionnelles qui ont eu lieu en décembre dernier, les représentants des syndicats au sein du CCAS vont être désignés par les différentes composantes de cette commission.

Comité pour l'Action Sociale du Cerema – COPAS

Sébastien Lagache, agent CEREMA en poste aux Ponts de Cé (49), a assisté aux réunions du COPAS, en qualité de représentant de la FNASCE.

Comité de Gestion des Centre des Vacances - CGCV

La FNASCE, représentée par sa présidente, a assisté à l'assemblée générale du CGCV qui s'est tenue le 14 juin au centre Vendéole de Longeville-sur-Mer (85).

Vie du Comité Directeur Fédéral de la FNASCE

- Durant l'année 2023, le comité directeur fédéral de la FNASCE s'est réuni essentiellement en présentiel. Je remercie les représentants des URASCE pour leur participation à ces réunions.
 - les 18 et 19 janvier à La Défense (92) ;
 - du 14 au 16 février à Cognac (16) dans le cadre du séminaire CD-PU/VPU ;
 - du 15 au 17 mars au Domaine de La Chesnaye – Vatan (36) ;
 - du 3 au 7 avril à Erdevén (56) dans le cadre de la 55e assemblée générale de la FNASCE ;
 - le 10 mai en visioconférence ;
 - les 27 et 28 juin à La Défense (92) ;
 - le 5 septembre en visioconférence ;
 - les 3 et 4 octobre à Leucate (11) dans le cadre du séminaire CD-PU/VPU ;
 - les 25 et 26 octobre à Caen (14) ;
 - les 6 et 7 décembre à la Défense (92).
- Le bureau fédéral s'est réuni en visioconférence soit dans les jours précédents chaque réunion du comité directeur fédéral, soit dans le cadre de sujets relevant de sa compétence.



- Sur invitations, des membres du CDF ont assisté à des assemblées générales d'ASCE et d'URASCE.
- La FNASCE a accompagné plusieurs ASCE ayant fait appel à leur accompagnement dans le cadre de difficultés de gestion, et /ou de relations avec les services (DDT-M, DDTESPP, Préfecture – SGCD).
- La FNASCE a accompagné deux ASCE sur le devenir de leurs unités d'accueil « biens Etat » mises à disposition, l'ASCE 22 pour l'UA de Pors-Don à Ploubazlanec, et l'ASCE 77 pour le site de Beauregard.
- Durant les jours qui ont suivi le 55^e congrès à ERDEVEN, la FNASCE a reçu une assignation par-devant le tribunal judiciaire de Nanterre le 5 juin 2023 sur requête d'un ancien membre du comité directeur fédéral de la FNASCE, M. Patrick Bonnin, qui avait fait l'objet d'une radiation pour une durée de 6 ans, le 23 novembre 2022, aux motifs d'une attitude récurrente portant atteinte :
 - à l'intégrité morale de plusieurs dirigeants, consistant notamment en des écrits, des paroles à caractères mensongers, humiliants, agressifs ;
 - aux intérêts de la FNASCE de part un comportement inapproprié aux valeurs de notre mouvement.

Au jour de rédaction de ce rapport moral, cette affaire a été mise en délibéré, avec un jugement attendu le 6 mai 2024.

- M. Jean-Claude Dessert a transmis, le 11 octobre 2023, sa lettre de démission du comité directeur fédéral de la FNASCE. L'accusé de réception de sa démission a été transmis le 13 octobre 2023 avec prise d'effet au 11 octobre 2023.

L'ensemble du mouvement remercie Jean-Claude pour son engagement et le travail effectué au sein du comité directeur fédéral, en occupant notamment les fonctions de responsable de la commission permanente de la politique régionale CPPR, et responsable du groupe de travail AG/congrès/ASCE.

Gestion des agents mis à disposition, MAD de la FNASCE

- Dans le cadre de la nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs avec le MTECT 2023-2026, il a été notifié à la FNASCE son obligation de réduire de 2 postes d'agents mis à disposition entre 2023 et 2026, réduisant le nombre de postes de 34 à 32.

La FNASCE a fait le choix de ne pas impacter les ASCE.

Au départ en mobilité de M. Ludovic Kaire le 1er avril 2023 au sein de la DRIEAT - 94, son poste a été supprimé. Ses missions ont été reprises par des membres du comité fédéral et par Anaïs Dupas, cheffe du bureau administratif de la FNASCE.

- La présidente et la cheffe du bureau administratif de la FNASCE ont accompagné les ASCEE 62, ASCE 75 AC et ASCET 77 dans le remplacement de leurs agents mis à disposition : actualisation des fiches de poste, participation aux entretiens de recrutement.

Partenaires financiers

Les contrats de partenariats financiers ont été de nouveau négociés et ont été renouvelés pour une période d'un an, sans tacite reconduction.

Pour nos deux partenaires GMF et BFM, il est convenu de mettre en place une nouvelle organisation dans le déploiement de nos conventions avec un partenariat plus participatif.

Garantie Mutuelle des Fonctionnaires (GMF)

Le nouveau contrat de partenariat a été signé le 6 février 2023.

Le montant de la subvention s'est élevé à 21 400 € avec une nouvelle répartition des sommes allouées selon les activités :

- Dotation générale : 15 000 € ;
- Congrès : 1 000 € ;
- Journées DASCE : 1 000 € ;



- Activités sportives : 1 500 € pour l'aide aux challenges et 900 € pour les récompenses ;
- Activités culturelles : 500 € pour l'aide au rallye culturel ;
- Entraide : 1 500 € pour l'achat de séjours gratuits.

Banque Fédérale Mutualiste (BFM)

Le nouveau contrat de partenariat a été signé le 29 mars 2023.

La BFM a maintenu son partenariat et ses modalités de contribution avec la FNASCE, avec une dotation financière s'élevant à 12 000 € (identique à en 2022), répartie comme suit :

- 9 000 € pour le budget général ;
- 1 200 € pour l'Entraide (achat de séjours gratuits) ;
- 800 € pour la Culture (rallye culturel) ;
- 1 000 € pour la Sport (à répartir sur 3 manifestations sportives).

Formation : Conseils et Appuis aux Responsables Associatifs - CARA

Cette formation, à destination des responsables associatifs, a pour but de faire connaître les responsabilités des élus des ASCE et des URASCE, l'environnement associatif, d'apporter des conseils dans la gestion d'une association et de mieux s'approprier leurs missions.

Elle est animée par les membres du bureau fédéral, avec des interventions des vice-présidents et de la trésorière générale.

Durant ces 2 journées de formation, un volet est consacré aux responsabilités des associations en matière d'assurance afin de présenter nos divers contrats et leur articulation dans le quotidien de la vie d'un mouvement associatif. L'intervention est réalisée par notre correspondante de la GMF.

Les formations CARA en 2023 :

- 25 et 26 avril à Saint Claude (971) dans les locaux de la DEAL de Guadeloupe ;
- 6 et 7 juin à Saint Médard en Jalles (33) dans les locaux du Cerema ;

Deux sessions, programmées en juin à Metz (59) et en septembre à Tours (37) ont dû être annulées en raison du faible nombre d'inscriptions.

Merci aux représentants locaux des ASCE pour leur accueil et l'organisation de ces formations.

Nouveaux statuts et règlement intérieur

Pour rappel, les projets de nouveaux statuts et du règlement intérieur ont été adoptés lors de l'assemblée générale de Bron le 24 juin 2021, avec une transmission des dossiers au ministère de l'Intérieur le 29 juillet 2021.

Afin de répondre aux prescriptions du ministère de l'intérieur, les statuts modifiés ont fait l'objet d'une présentation et d'un vote lors de l'assemblée générale extraordinaire le 7 avril 2023.

Une nouvelle assemblée générale extraordinaire a été convoquée le 1^{er} décembre 2023 afin de procéder à la validation du nouveau règlement intérieur. Dans le cadre de la mise en concordance avec le nouveau règlement intérieur, les statuts votés à Erdevén ont été modifiés à la marge pour deux articles, la version d'Erdevén n'ayant pas été validée par le ministère de l'Intérieur, et en accord avec ce dernier, la version amendée a été également soumise aux votes lors de cette AGE.

À rédaction de ce rapport moral, nous attendons la validation définitive des statuts et du règlement intérieur par le ministère de l'Intérieur.



Désignation d'un commissaire aux comptes

La FNASCE a lancé une consultation pour la mission de commissaire aux comptes pour une durée de six ans avec effet au 1^{er} janvier 2024 (exercices 2023 à 2028) auprès de 4 cabinets comptables.

Lors de l'assemblée générale ordinaire convoquée le 1^{er} décembre 2023, Bruna Chanel-Olive a présenté l'analyse des offres, 2 offres ayant été réceptionnées par la FNASCE.

Le cabinet retenu par le comité directeur fédéral, à avoir JPA (commissaire aux comptes sortant, moins disant et mieux disant) a été validé lors de l'assemblée plénière.

Assurances

Depuis le 1^{er} janvier 2023, l'ensemble de nos contrats d'assurance a été renouvelé auprès de GMF après un appel d'offres national. Une présentation a été faite lors du précédent congrès.

Ces contrats sont en vigueur du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026, et sont consultables sur le [site internet](#) de la FNASCE.

Rappel : grâce au contrat auto-mission de la FNASCE, vous bénéficiez de la garantie fédérale lors de vos déplacements en véhicule (personnel, de service, de location) pendant la durée des activités ascéistes (locales, régionales, nationales) sous réserve de remplir préalablement un [ordre de déplacement](#) et signé par la personne habilitée conformément à la [délégation de signature](#).

Nouvel outil des gestion des adhérents et des unités d'accueil : OLGUA

Dans le cadre de la modernisation et de la sécurisation de ses applications de gestion des adhérents « Angela » et de gestion des unités d'accueil « Oscar », un nouvel outil de gestion a été développé et sa mise en production a été lancée le 4 décembre 2023

Une présentation détaillée de l'Outil de Gestion des Unités d'accueil et des Adhérents - OLGUA est intégrée dans ce dossier.

Un point sur son déploiement, ses évolutions est prévu lors de la séance plénière du jeudi 30 mai.

Plateforme de billetterie nationale

Lors du séminaire d'octobre 2023, CDF-PU/VPU, Alain Morisson, a présenté le projet de mise en place d'une plateforme nationale de billetterie, cette nouvelle action permettant ainsi aux ASCE de réduire leurs coûts de fonctionnement.

Le but est d'harmoniser une offre diversifiée au bénéfice des adhérents des ASCE et leurs ayant-droits, avec un accès à une billetterie à des tarifs CE à minima. A ce jour, plusieurs ASCE travaillent avec différents opérateurs et dont les tarifs proposés sont divergents en fonction des ASCE.

Cette nouvelle plateforme nationale de billetterie ne sera pas imposée aux ASCE et URASCE, qui pourront continuer à proposer librement une billetterie locale.

Afin de lancer une consultation nationale dans le but de trouver un opérateur national, un groupe de travail, piloté par Alain Morisson, a été constitué et les membres sont : Ornella Mimy, Sylvie Carrara, Michel Nicot, Hervé Dospital, Michel Pistouiller et Michèle Jossier.

À rédaction de ce rapport moral, l'appel d'offres est en cours, avec une analyse des offres fixée au 25 avril 2024.

L'objectif est de présenter cette nouvelle offre nationale lors du congrès, dans le cadre de ses orientations 2024.

Association « Amis du Domaine de La Chesnaye »

La nouvelle association : « Amis du domaine de la Chesnaye » est régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.



L'Association « Amis du domaine de la Chesnaye » - ADLC a pour objet d'assurer la promotion, la mise en valeur et l'animation du domaine de La Chesnaye et du Musée des Ponts et Chaussées, sis à GUILLY, dans l'INDRE (36150).

Chronologie de son déploiement :

- statuts signés par la FNASCE le 27 juin 2023
- statuts enregistrés en préfecture le 24 juillet 2023
- publication au journal officiel le 1^{er} août 2023
- numéros de SIRET et APE délivrés le 19 août 2023

Le conseil d'administration de l'association est constitué de 9 membres :

- 5 représentants de la FNASCE :
 - ➡ présidente de l'association : présidente de la FNASCE (ès qualités), Michèle Jossier
 - ➡ trésorière : trésorière générale de la FNASCE (ès qualités), Bruna Chanel Olive
 - ➡ secrétaire : responsable de la commission « Domaine de la Chesnaye et son musée » (ès qualités), Yannick Lantenois
 - ➡ membre (ès qualités) : vice-président Culture, Alain Morisson
 - ➡ autre membre : membre du comité directeur fédéral, Roland Bigorre
- 4 représentants ès qualités hors FNASCE :
 - ➡ maire de Guilly, Mme Nicole Delage
 - ➡ maire de Vatan, M. Philippe Métivier
 - ➡ présidente de l'ASCEET 36, Hélène Gaultier Jourdain
 - ➡ présidente de l'URASCE Centre, Sandrine Cordeau

Le 1^{er} conseil d'administration s'est tenu le 14 décembre 2023 sur le site Domaine de la Chesnaye. Son ordre du jour portait sur l'installation et la mise en place du conseil d'administration, la validation du règlement intérieur, les demandes de subvention, la fixation du montant de l'adhésion, l'appel aux dons et au mécénat.



Pour conclure le présent rapport moral, je tiens à adresser mes remerciements aux :

- membres du comité directeur fédéral ;
- agents mis à disposition du bureau de Paris et de Nice pour leur implication, leur responsabilité et leur disponibilité ;
- responsables des ASCE et des URASCE, aux responsables d'activités, à nos bénévoles pour leur engagement et leur dynamisme ;
- services de l'administration centrale pour leur soutien et leur attachement à notre mouvement ;
- partenaires pour leur accompagnement.

C'est grâce à votre engagement, votre soutien que nous œuvrons toutes et tous avec le même objectif, celui de regarder l'avenir de notre mouvement avec confiance et optimisme pour poursuivre son rayonnement et son développement et ce dans l'intérêt de nos adhérents.

**Tous ensemble, continuons à porter nos couleurs PASSION
celles de la FNASCE, des ASCE et des URASCE**

Merci pour votre attention

Le 1^{er} mars 2023

Michèle JOSSIER
Présidente de la FNASCE

